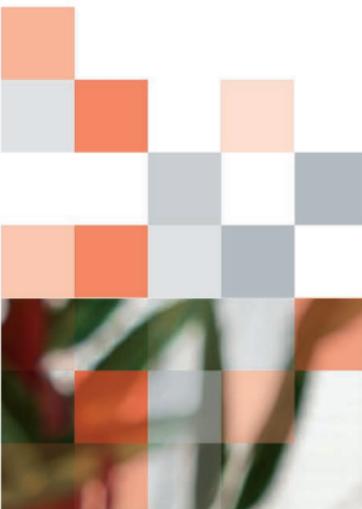


المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC



وزارة الاقتصاد والمالية
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES



Le paiement électronique par carte bancaire

un nouveau mode de règlement
des créances douanières sécurisé,
gratuit et sans aucune formalité



■ ■ De quoi s'agit-il ?

C'est un nouveau moyen de paiement électronique qui permet aux opérateurs économiques accédant au système de dédouanement en ligne « BADR » d'acquitter les droits, taxes et redevances en douane simplement par carte bancaire.

■ ■ Pour quelle finalité ?

Permettre aux opérateurs qui accèdent à « BADR » et qui sont détenteurs d'une carte bancaire de payer n'importe quelle créance douanière sans frais supplémentaires, en toute sécurité et sans aucune formalité.

Avec ce service disponible chaque jour de 04h00 à 22h00, l'opérateur n'est plus tenu de se déplacer à la recette des douanes pendant les heures d'ouverture des bureaux pour le paiement de ses créances douanières. Il peut l'effectuer via internet en se connectant au système « BADR ».

■ ■ Pour quel public ?

Peuvent utiliser ce service tous les opérateurs économiques qui accèdent à « BADR » et qui sont détenteurs de l'une des cartes bancaires suivantes :



■ ■ Comment s'y prendre ?

L'utilisation de ce nouveau mode de paiement est simple et rapide.

L'opérateur se connecte au système « BADR » et procède à la sélection des créances douanières à régler.

Dès confirmation de l'opération, un reçu de paiement lui est envoyé par courriel à son adresse de messagerie.

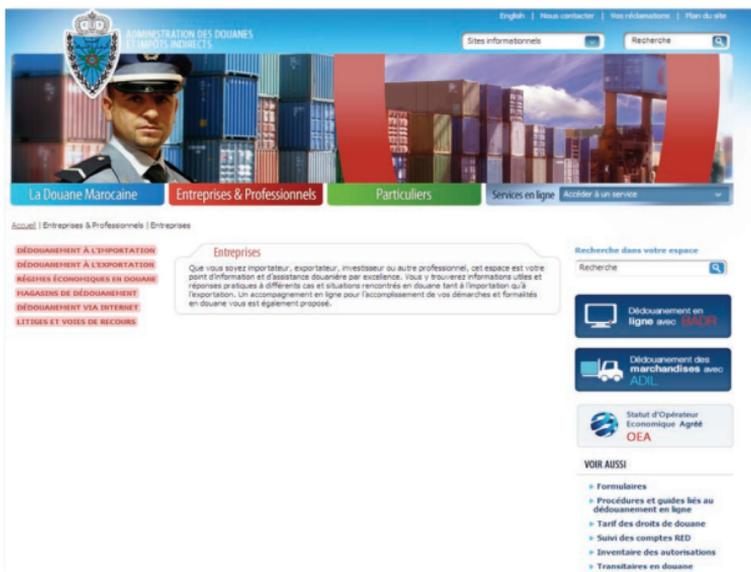
A la réception de l'avis de débit du compte bancaire, le paiement est comptabilisé et une quittance douanière, générée automatiquement par le système, est transmise par mail à la même adresse de messagerie.

Sur demande de l'opérateur, cette quittance peut être cachetée et délivrée par le receveur concerné.

■ ■ Où se procurer le guide décrivant la démarche à suivre pour le paiement en ligne par carte bancaire ?

Le guide d'utilisation « Paiement Electronique par carte - Partie Déclarant » est disponible sur le site Internet de l'Administration des Douanes marocaines :

<http://www.douane.gov.ma> au niveau de l'espace dédié aux « Entreprises & Professionnels », cible « Entreprises », rubrique « Voir aussi », volet « Procédures et guides liés au dédouanement en ligne ».



The screenshot displays the website of the Moroccan Customs Administration (Administration des Douanes et Impôts Indirects). The main navigation bar includes 'La Douane Marocaine', 'Entreprises & Professionnels', 'Particuliers', and 'Services en ligne'. The 'Entreprises & Professionnels' section is active, showing a sub-menu with 'Entreprises' selected. The 'Entreprises' page contains information for importers, exporters, and investors, along with a search bar and a 'Recherche dans votre espace' section. Below the search bar, there are buttons for 'Dédouanement en ligne avec BADR', 'Dédouanement des marchandises avec ADIL', and 'Statut d'Opérateur Economique Agréé OEA'. A 'VOIR AUSSI' section lists various links such as 'Formulaires', 'Procédures et guides liés au dédouanement en ligne', 'Tarif des droits de douane', 'Suivi des comptes RED', 'Inventaire des autorisations', and 'Transitaires en douane'.

ROYAUME DU MAROC
ADMINISTRATION
DES DOUANES ET
IMPÔTS INDIRECTS



المملكة المغربية
إدارة الجمارك
والضرائب
غير المباشرة

www.douane.gov.ma

ADMINISTRATION DES DOUANES
ET IMPÔTS INDIRECTS

Av. Annakhil, Hay Riad - Rabat - Maroc

Tél.: +212 537 57 90 00 - Fax : + 212 537 57 78 00

E-mail : adiii@douane.gov.ma



[/DouaneMaroc](https://twitter.com/DouaneMaroc)



[/ma.gov.douane](https://www.facebook.com/ma.gov.douane)